

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 08022 Numéro SIREN : 431 348 432 Nom ou dénomination : 3S SANTE
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2022 sous le numéro de dépôt 99348



20220993482021

DATE DEPOT : 27/07/2022

N° DE DEPOT : 99348

N° GESTION : 2000B08022

N° SIREN : 431348432

DENOMINATION : 3S SANTE

ADRESSE : 15 R DE MADRID 75008 PARIS

MILLESIME : 2021

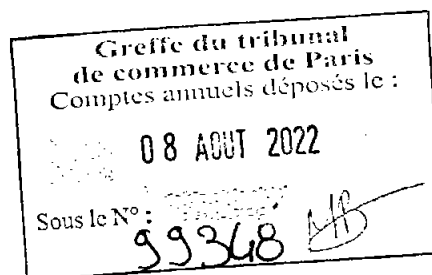
*Culture companion
à Croissant*

3S SANTE

Société par Actions Simplifiée au capital de 87.000 €

Siège social : 15, rue de Madrid
(75008) PARIS

R.C.S. PARIS B 431 348 432



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2022

PROCES VERBAL

. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022
--

L'An Deux Mil Vingt-Deux,

Le Trente Juin,

à dix heures,

Les associés de la Société "3S SANTE", Société par Actions Simplifiée au capital de 87.000 € divisé en 4.350 actions de 20 € chacune, dont le siège social est à PARIS (75008) 15, rue de Madrid,

se sont réunis au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée à l'entrée en séance par tous les associés présents ou représentés.

Monsieur Jean-Luc SICNASI préside la séance, en sa qualité de Président.

Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée véritable par les membres du bureau, que tous les associés sont présents ou représentés.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Michel OHANA, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué par lettre en date du 14 juin 2022, est absent, excusé.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les statuts de la société,
- le texte de l'avis de convocation adressé individuellement à chaque associé,
- le texte de l'avis de convocation adressé au Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés,
- la liste des associés,
- l'inventaire, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021,
- le rapport de gestion du Président,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- le projet des résolutions soumises à l'Assemblée,
- une liste contenant l'identité des personnes détenant plus du dixième, du tiers ou de la moitié du capital social,

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux comptes, le projet des résolutions, la liste des associés et tous documents relatifs à la présente assemblée, ont été tenus à la disposition des associés dans les délais prescrits par la loi.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes,
- Examen et approbation, s'il y a lieu, des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Affectation des résultats,
- Quitus au Président et au Commissaire aux comptes;
- Conventions visées à l'article L. 227-1 du Code de commerce, intervenues ou renouvelées pendant ledit exercice,
- Dispositions de l'article 243 bis du C.G.I.,
- Dispositions de l'article 223 quater du C.G.I., le cas échéant;
- Approbation de la rémunération du Président,
- Questions diverses.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du Président et des rapports du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, Monsieur le Président ouvre les débats.

Il ajoute qu'il est à la disposition des associés pour donner toutes explications qu'ils désirent obtenir.

La discussion s'engage alors.

Après un échange de vues sur la marche de la société et les orientations financières et commerciales prévues pour les exercices à venir, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte au Président de ce que chaque associé a été régulièrement convoqué à la présente assemblée et mis à même d'exercer librement les droits de communication qui lui sont impartis par la loi ainsi que le reconnaît respectivement chacun des associés composant l'Assemblée.

Ils acceptent comme régulière ladite convocation faite par le Président, pour ces jour, heure et lieu, et la ratifient.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et des rapports du Commissaire aux comptes, l'Assemblée approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de l'entreprise sociale telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

L'Assemblée Générale approuve en conséquence, les actes de gestion accomplis par Monsieur Jean-Luc SICNASI en qualité de Président au cours de l'exercice écoulé, dont le compte rendu lui a été fait, et lui donne quitus de son mandat pour cet exercice ainsi qu'au Commissaire aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Président, constatant que l'exercice 2021 se clôture par un bénéfice de :

CENT QUATRE VINGT MILLE
VINGT EUROS

180.020 €

décide de le distribuer en totalité aux associés, au prorata de leur participation dans le capital social, soit un dividende brut de 41,38 € par action.

Les dividendes perçus par les personnes physiques sont soumis, à compter de 2018, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU, aussi appelé « flat tax ») de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit un prélèvement à la source global de 30%.

Les actionnaires personnes physiques pourront ensuite choisir, lors de leur déclaration d'impôts :

- soit d'opter pour le maintien forfaitaire de ce régime, le PFU devenant alors libératoire;
- soit d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu avec abattement de 40%, le prélèvement à la source déjà supporté constituant alors un acompte sur l'impôt sur le revenu.

L'option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion sur la rémunération perçue par Monsieur Jean-Luc SICNASI au titre de ses fonctions de Président pour l'exercice 2021, déclare en approuver le montant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, déclare en approuver le contenu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale déclare que les sommes suivantes ont été distribuées au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Distribution globale	Eligible à abattement fiscal de 40%	Non éligible à abattement
2018	180.012 €	3.642 €	176.370 €
2019	250.000 €	5.057,47 €	244.942,53 €
2020	88.677 €	1.793,93 €	86.883,07 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, les dépenses effectuées au cours de l'exercice

2021 et ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant global de 3.288 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par le Président.

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE		1 2				
Adresse de l'entreprise 15 RUE DE MADRID 75008 PARIS		Durée de l'exercice précédent : 1 2				
Numéro SIRET : 4 3 1 3 4 8 4 3 2 0 0 0 2 9		Néant ☐				
		L'exercice N est le : 3 1 1 1 2 2 0 2 1				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2 900		
	Fonds commercial (I)	AH	AI	80 000		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	450 534	136 928	
Immobilisations en cours	AV	AW				
Avances et acomptes	AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	45 587		
TOTAL (II)		BJ	BK	450 534	265 415	
ACTIF CIRCULANT STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
	En cours de production de biens	BN	BO			
	En cours de production de services	BP	BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
	Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	21 093	675 076
		Autres créances (3)	BZ	CA		43 107
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		10 886
Disponibilités		CF	CG		452 295	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI		19 402	
	TOTAL (III)	CJ	CK	21 093	1 200 767	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif *	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	471 632	1 466 182	
Renvois : 1. Dont droit au bail :		2. Part à moins d'un an des immobilisations financières autres : CP		3. Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :		

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2022

Désignation de l'entreprise **SAS 3S SANTE**N°ant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 87 000 ..)	DA	87 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	8 700
	Reserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Reserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DII	142 112
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	180 020
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	417 832
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 331
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	92 139
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	14 194
	Dettes fiscales et sociales	DY	939 686
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 048 350
	Ecart de conversion passif *	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 466 192
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
	{ Écart de réévaluation libre	ID	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 065 572
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 331

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 3S SANTE</u>		Néant ☐				
		Exercice N				
		France		Exportations et Étrangers intra-communautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FD	
		FG	5 966 924	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	5 966 924	FK	FL	
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	
	Autres produits (1) (11)				FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (1)					FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					IS
	Variation de stock (marchandises) *					IT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					IU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					IV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					IW
	Impôts, taxes et versements assimilés *					IX
	Salaires et traitements *					IY
	Charges sociales (10)					FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD
	Autres charges (12)					GE
Total des charges d'exploitation (4) (11)					GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - III)					GG	
Produits en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - III + IV + V - VI)					GW	

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire article 55 A
du Code général des impôts.

Désignation de l'entreprise		SAS 3S SANTE		Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	2 515	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	301	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	2 816	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(2 816)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IJ		
Impôts sur les bénéfices *				IK	62 577	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	5 989 509	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	5 809 486	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	180 020	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	9 027
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HI	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HN	
	(6 ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	22 391
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS: A5)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe :			Exercice N	
	Pénalités & Amendes				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
				2 515		
Val nette compta des immo sorties				301		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N-1		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS 3S SANTE										Néant	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
								Consécutives à une reévaluation proposée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		DS		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	82 900	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	216 125	KW		KX	
		Matériel de transport *				KY	373	KZ		LA	404
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	359 827	LC		LD	13 808
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	576 324	LO		LP	14 212
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T
Autres participations					8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières					IT	45 587	IU		IV		
TOTAL IV					LQ	45 587	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	704 812	OII		OJ	14 212	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * en évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	C0		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV		LW	82 900	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP	LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR	MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS	MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU	MM		MN	216 125	MO	216 125
		Matériel de transport			IV	MP		MQ	777	MR	777
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW	MS	3 074	MT	370 561	MU	370 561
		Emballages récupérables et divers *			IX	MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC	ND		NF		NE		
	TOTAL III			IY	NG	3 074	NH	587 462	NI	587 462	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	OU		M7		OW	
Autres participations			IO	OX		OY		OZ			
Autres titres immobilisés			II	2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E		2F	45 587	2G			
TOTAL IV			I3	NJ		NK	45 587	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	OK	3 074	OL	715 950	OM	587 462		

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2022

Exercice clos le

3 1 1 2 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise SAS 3S SANTENeant ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développements		CY	EL	EM	EN
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE	PF	PG	PH
TOTAL I		RK	RM	RN	RO
Terrains		PI	PL	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL II		QU	QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	ØP	ØQ	ØR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS				RE-PRISÉS				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		N9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général des reprises NP + NQ + NR		NW	Total général des reprises NS + NT + NU		NY	Total général des reprises NW - NY		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 3S SANTE		Néant ☐	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 4	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6J	6K	6L	6M
		6N	6O	6P	6Q
		6R	6S	6T	6U
	Sur stocks et en cours	6X	6Y	6Z	7A
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	7C	7D	7E
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7D	7E	7F
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UG	UH
	- financières	UG	UH	UI	UJ
	- exceptionnelles	UI	UJ	UK	UL
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE		Néant ☐ *						
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	45 587	UV		45 587		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	25 298		25 298			
	Autres créances clients	UX	670 876		670 876			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtes ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	34 335		34 335			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	8 772		8 772		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR						
	Charges constatées d'avance	VS	19 402		19 402			
	TOTALUX		VT	804 271	VU	758 683	VV	45 587
	REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		(1) Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	2 331		2 331			
	à plus d'1 an à l'origine	VH						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	14 194		14 194			
Personnel et comptes rattachés		8C	274 953		274 953			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	293 343		293 343			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	49 013		49 013			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	239 412		239 412			
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	82 965		82 965			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	92 139		92 139			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTALUX		VY	1 048 350	VZ	1 048 350			
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Désignation de l'entreprise SAS 3S SANTE				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		Exercice N, clos le : 12/11/2021				
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	190 020
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	3 288	XE	7 066		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	3 778				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA	((Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 séries D)))			RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)			WI	16 052	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067 bis)			XX		XV	18 608	
	Amendes et pénalités			WJ	2 515	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										17			62 877
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires versés à l'article 209 B du CGI			17		K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %								18		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme				WN				
					- Plus-values soumises au régime des fusions				WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										NR	2 613		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *				Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises * (activité exorée)		SW		WQ		
							Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
										TOTAL I	WR	271 184	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										WU	14 638		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV		
											WH		
											WP		
											WW		
											XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										16			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales *				Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A		XA			
Produit net des actions et parts d'intérêts :													
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223B du CGI)										ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										ZY		
	Majoration d'amortissement *										XD		
	Abolition sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles * (Reprise d'activités en détachés et apports)	K9	Entreprises nouvelles (1 série)		L2	Ventes entreprises nouvelles (art. 11 et 15 A)		L5		XF		
		Zone franche urbaine (ZFU) (art. 11 bis bis 4)	OV	Société d'investissement immobilière (art. 206 C)		K3	Zone de réinsertion de la victime d'un attentat		PA				
Département d'outre-mer (art. 11 bis bis 5)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 11 bis bis 6)		1F	Zone franche d'activité (ZFA) (art. 11 bis bis 7)		XC					
						Zone de réinsertion sociale (art. 11 bis bis 8)	PC						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										NS	2 734		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 29 A)	X9	dont déduction exceptionnelle simulatoire de conduite (art. 29 bis 1)		YH	dont déduction exceptionnelle (art. 29 bis 2)		YC		NG			
	dont déduction exceptionnelle (art. 29 bis 3)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 29 bis 4)		YB	créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI					
	dont déduction exceptionnelle (art. 29 bis 5)	YD	dont déduction exceptionnelle (art. 29 bis 6)		YI	dont déduction exceptionnelle (art. 29 bis 7)		YL					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	NI	17 372	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)				XI	253 812				
				déficit (II moins I)									
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *													
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	253 812		NO		

Désignation de l'entreprise <u>SAS 3S SANTE</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	59 312
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
EFFORT CONSTRUCTION			8X	16 093	8Y 14 638
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	16 093	YO 14 638
à reporter au tableau 2058-A-2 :			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFP N° 2058 GSD 2022

Annexe obligatoire l'article 235 du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : SAS-3S-SANTE										N° ☐				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	242 112	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	88 677		- Autres réserves	ZD								
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE	188 677							
					Autres répartitions	ZI								
	TOTAL I	OF	330 789		Report à nouveau	ZG	142 112							
										TOTAL II		ZH	330 789	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ									
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS									
DETAIL DES POSTES AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT									
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 9 ans)	J8			YQ	119 487								
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU									
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	47 706								
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV									
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	208 350								
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZI	375 542								
IMPORTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CLE, CVAE				YW	22 595								
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe foncière sur les produits agricoles)	ZS			YZ	113 769								
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				YN	136 354								
TVA	- Montant de la TVA collectée				YY	1 196 297								
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	57 675								
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *				OB	3 566 154								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK									
	- Numéro de centre agréé *	XP												
	- Filiales et participations : (liste au 20/09/2022) prévu par art. 38 II de l'ann. III du CGI													
	- Aides perçues avant d'avoir droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise dotatrice				RO									
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 de la loi n° 2007-1199				RII										
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 19 %	JL						
				Plus-values à 17 %	JM		Impôts	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 19 %	JO						
				Plus-values à 17 %	JP		Impôts	JI						
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JII		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ									

* Ce cache est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 et dans la notice n° 2058-2017 pour le régime de groupe.

(12)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2022

Formulaire d'application article 54 A
du code général des impôts

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE

N°cart ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	Mat. bureau sinfor	3 074	2 773		301
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (11) (12)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1	(201)	(201)				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1960, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)		(201)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)						
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)						

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE

Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant	☒
------------------------------------	----	-------	-------------------------------------

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI)	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire, article 55 A
du Code général des impôts.

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE

Néant ☒

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ¹ ou 12,8%.

¹ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

² Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

² Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a ~~xxix~~ x-0) bis du CGI. ¹

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a ~~xxix~~ x-0) du CGI. ¹

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+I-G-H
	À 19 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,3% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 202

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 3S SANTE</u>	Néant ☒ *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SAS 3S SANTE										Néant ☐																						
Exercice ouvert le: 01/01/2021 et clos le: 31/12/2021										Données en nombre de mois		1	2																			
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																																
Effectif moyen du personnel * :										YP	79,00																					
Dont apprentis										YF																						
Dont handicapés										YG																						
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL																						
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																																
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																																
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	5 966 924																					
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK																						
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL																						
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT																						
TOTAL 1										OX	5 966 924																					
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	20																					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE																						
Subventions d'exploitation reçues										OF																						
Variation positive des stocks										OD																						
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI																						
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT																						
TOTAL 2										OM	20																					
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																																
Achats										ON	12 195																					
Variation négative des stocks										OQ																						
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	241 793																					
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS																						
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ																						
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	25 027																					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU																						
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9																						
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY	301																					
TOTAL 3										OJ	279 317																					
IV - Valeur ajoutée produite																																
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG	5 697 627																					
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																																
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)										SA	5 697 627																					
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																																
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE																																
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	X																					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)										GX	5 966 924																					
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										EY	79,00																					
Période de référence										GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	1	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	1	
Date de cessation										HR			/			/																
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.																																

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122021

N° SIRET

4 3 1 3 4 8 4 3 2 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 3S SANTE

ADRESSE (voie)

15 RUE DE MADRID

CODE POSTAL

75008

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

c

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

c

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

c

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

c

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122021

N° SIRET

4 3 1 3 4 8 4 3 2 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 3S SANTE

ADRESSE (voie)

15 RUE DE MADRID

CODE POSTAL

75008

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

SAS 3S SANTE

15 RUE DE MADRID

75008 PARIS

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euro

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 466 182,37 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 180 020,31 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 20/04/2022 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 80 000 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	80 000		80 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	80 000		80 000	

3.2 - Actif Immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 715 950 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	82 900			82 900
Immobilisations corporelles	576 324	14 212	3 074	587 462
Immobilisations financières	45 587			45 587
TOTAL	704 812	14 212	3 074	715 950

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 450 534 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	397 414	55 893	2 773	450 534
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	397 414	55 893	2 773	450 534

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	2 900	0	2 900	Non amortiss.
Fonds commercial	80 000	0	80 000	Non amortiss.
Instal./agenc.divers	216 125	159 121	57 004	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	777	565	211	de 1 à 5 ans
Mat.bureau & informatique	210 785	163 903	46 882	de 1 à 10 ans
Mobilier	159 776	126 945	32 831	de 3 à 10 ans
TOTAL	670 362	450 534	219 828	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Etat des créances = 804 271 E**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	45 587		45 587
Actif circulant & charges d'avance	758 683	758 683	
TOTAL	804 271	758 683	45 587

3.4 - Provisions pour dépréciation = 21 098 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	21 098				21 098
Comptes financiers					
Total	21 098				21 098

3.5 - Charges constatées d'avance = 19 402 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 87 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	4350	20,00	87 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	4350	20,00	87 000

4.2 - Etat des dettes = 1 048 350 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	2 331	2 331		
Dettes financières diverses	92 139	92 139		
Fournisseurs	14 194	14 194		
Dettes fiscales & sociales	939 686	939 686		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 048 350	1 048 350		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 170 213 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	2 331
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	8 465
Dettes fiscales & sociales	159 417
Autres dettes	
TOTAL	170 213

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 5 966 924 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	5 966 924	100,00 %
TOTAL	5 966 924	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 19 402 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	19 402
TOTAL	19 402

8.2 - Charges à payer = 170 213 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	2 331
Banques interets courus a payer(518600)	2 331
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	8 465
Fourn factures non parvenues.(408100)	8 465
Dettes fiscales et sociales :	159 417
Pers congés a payer(428200)	39 100
Pers autres charges a payer(428600)	11 299
Org.soc. congés a payer(438200)	20 212
Org.soc. autres charges a payer(438600)	5 841
Etat autres charges a payer(448600)	82 965
TOTAL	170 213

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euro

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	87 000	87 000	87 000	87 000	87 000
b) Nombre d'actions émises	4 350	4 350	4 350	4 350	4 350
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	5 966 924	5 402 409	8 887 997	8 091 187	8 482 222
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	298 790	182 203	554 434	258 281	308 986
c) Impôt sur les bénéfices	62 877	28 971	145 648	23 862	
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	235 913	153 232	408 786	234 419	308 986
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	180 020	88 677	355 952	180 012	237 220
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	54	35	94	54	71
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	41	20	82	41	55
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	78	132	117	139	140
b) Montant de la masse salariale	3 630 384	3 340 898	5 366 976	5 015 333	5 286 874
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	1 520 595	1 375 949	2 261 183	2 078 531	2 036 596

Observations complémentaires

Michel Ohana

Commissaire aux comptes

SAS 3S SANTE

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 sur :

- ✓ Le contrôle des comptes annuels de la société 3S SANTE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ✓ Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée, ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Le bilan au 31 décembre 2021 a été arrêté au total net de : 1 466 182 €

Le compte de résultat de l'exercice présente :

✓ un total de produits de :	€	5 989 509
✓ un total de charges de :	€	5 809 488
✓ un résultat bénéficiaire de :	€	180 020

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

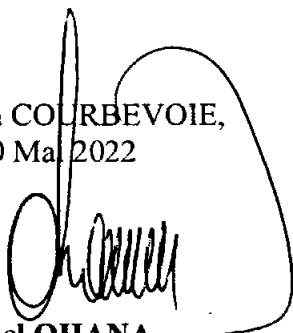
En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, introduites par la Loi de sécurité financière du 1^{er} Août 2003, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à COURBEVOIE,
Le 20 Mai 2022



Michel OHANA,
Commissaire aux Comptes.

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE

1 1 2

Adresse de l'entreprise 15 RUE DE MADRID 75008 PARIS

Durée de l'exercice précédent *

1 1 2

Numéro SIRET * 4 3 1 3 4 8 4 3 2 0 0 0 2 9

Néant ☐

				Exercice N clos le, 3 1 1 1 2 2 1 0 2 1				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 900	AG	2 900			
	Fonds commercial (1)	AH	80 000	AI	80 000			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	587 462	AU	450 534			
	Immobilisations en cours	AV		AW				
	Avances et acomptes	AX		AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU		CV				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres participations	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières *	BH	45 587	BI	45 587			
	TOTAL (II)	BJ	715 950	BK	450 534			
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
			En cours de production de biens	BN		BO		
			En cours de production de services	BP		BQ		
			Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
			Marchandises	BT		BU		
		CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
			Clients et comptes rattachés (3)*	BX	696 174	BY	21 098	
			Autres créances (3)	BZ	43 107	CA	43 107	
			Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)			CD	10 886	CE	10 886		
DIVERS		Disponibilités	CF	452 295	CG	452 295		
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	19 402	CI	19 402		
		TOTAL (III)	CJ	1 221 865	CK	21 098		
		Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Écarts de conversion actif * (VI)	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO		1 937 814	IA	471 632			
Revenus : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2022

Désignation de l'entreprise		SAS 3S SANTE		Néant ☐ *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (I)* (Dont versé : 87 000...)			DA	87 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	8 700		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG			
	Report à nouveau			DH	142 112		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	180 020		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (II)			DL	417 832		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN				
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	2 331		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	92 139		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	14 194		
	Dettes fiscales et sociales			DY	939 686		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	1 048 350			
Ecart de conversion passif *			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 466 182			
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			Écart de réévaluation libre			1D	
			Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 065 572	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	2 331		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		SAS 3S SANTE				Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	5 966 924	FH		FI	5 966 924	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	5 966 924	FK		FL	5 966 924	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	22 391	
	Autres produits (1) (11)					FQ	20	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 989 335
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	375 542	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	136 354	
	Salaires et traitements *					FY	3 630 384	
	Charges sociales (10)					FZ	1 520 595	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	55 893
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	25 027	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 743 795	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - I)						GG	245 540	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	174	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	174	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	174	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)						GW	245 713	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 3S SANTE		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	2 515		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	301		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	2 816		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(2 816)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	62 877		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	5 989 509		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	5 809 488		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	180 020		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont { produits de locations immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier *			HP		
		- Crédit-bail immobilier			HQ	9 027	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	22 391	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin		A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	Pénalités & Amendes			2 515			
Val nette compta des immo sorties			301				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs			

«3S SANTE»

Société par Actions Simplifiée

au capital de 87.000 €

**Siège social : 15, rue de Madrid
(75008) PARIS**

R.C.S. PARIS B 431 348 432

RAPPORT DE GESTION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2022

. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

RAPPORT DE GESTION

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin, conformément aux dispositions de l'article L 232-1 du Code de commerce, de vous présenter notre rapport sur la gestion et la marche de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice et vous faire part des perspectives de l'exercice en cours.

Votre Commissaire aux comptes vous donnera tout à l'heure lecture de son rapport général sur la marche des affaires sociales au cours de ce même exercice, et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

En ce qui concerne les comptes annuels, nous vous rappelons que les méthodes et prescriptions établies par la réglementation comptable en vigueur ont été appliquées par nos services comptables.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2021 sont présentés conformément à ces règles.

Tous les documents sociaux, comptes, rapport et autres documents et renseignements relatifs au droit de communication des actionnaires préalables à l'Assemblée Annuelle vous ont été communiqués et ont été mis à votre disposition conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Nous allons maintenant vous présenter notre rapport sur la gestion et la marche des affaires sociales pendant l'exercice considéré, ainsi que la tendance globale pour l'exercice en cours.

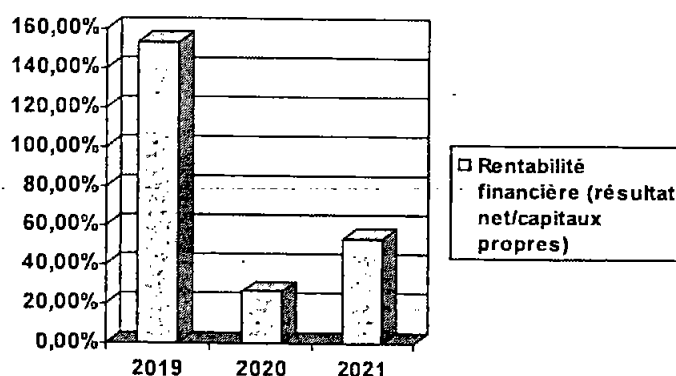
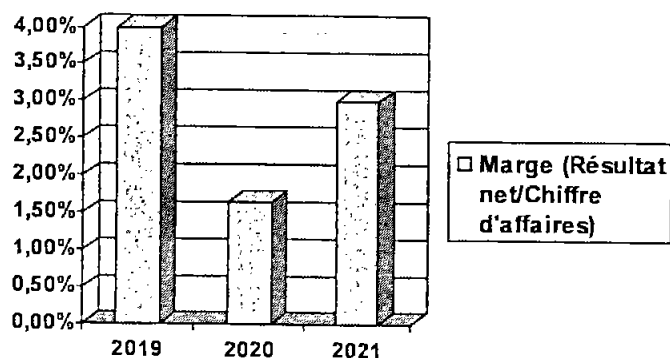
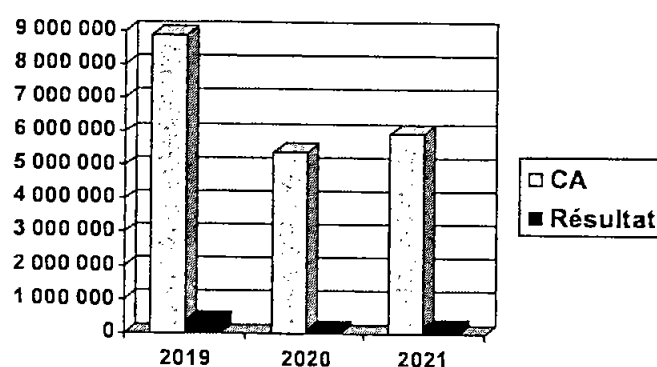
I- RÉSULTAT D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

A. Situation et activité de la société

Avec l'amélioration de la situation sanitaire, nous avons pu retrouver un meilleur niveau d'activité (en progression de plus de 10% par rapport à l'année dernière) mais il demeure difficile de trouver des intérimaires et nous devons lutter contre une concurrence très déloyale.

B. Résultats d'activité

Le résultat de l'exercice 2021 se solde ainsi par un bénéfice de 180.020 €, soit une progression supérieure à 100%, pour un chiffre d'affaires en hausse de 10,45% à 5.966.924 €.



1) Les produits

Notre chiffre d'affaires s'est élevé à 5.966.924 € au titre de l'exercice 2021, contre 5.402.409 € pour l'exercice précédent (+10,45%).

Il correspond exclusivement à des prestations de services en France.

Nos produits financiers se sont élevés à 174 €, contre 17 € au titre de l'exercice 2020.

Ils correspondent à des intérêts et produits assimilés.

Nous n'avons en revanche pas réalisé de produits exceptionnels. Il en a été de même lors de l'exercice précédent.

2) Les charges

Les charges d'exploitation au titre de l'exercice 2021 se sont élevées à 5.743.795 €, contre 5.397.780 € pour l'exercice 2020 (+6,41%).

Examinons les principaux postes de cette rubrique :

- Les autres achats et charges externes ont atteint la somme de	:	375.542 €
contre 455.393 € pour l'exercice précédent.		
- Les impôts, taxes et versement assimilés se sont élevés à	:	136.354 €
contre 160.895 € lors de l'exercice 2020.		
- Les salaires et traitements ont atteint la somme de	:	3.630.384 €
contre 3.340.898 € pour l'exercice précédent.		
- Les charges sociales se sont élevées à	:	1.520.595 €
contre 1.375.949 € au titre de l'exercice 2020.		
- les dotations aux amortissements ont atteint la somme de	:	55.893 €
contre 64.555 € pour l'exercice précédent.		

Nous n'avons pas supporté de charge financière. Il en a été de même lors de l'exercice précédent.

Nos charges exceptionnelles ont atteint la somme de 2.816 €, contre 1.741 € au titre de l'exercice 2020.

Elles correspondent à :

- des pénalités et amendes : 2.515 €
- la VNC d'immobilisations cédées : 301 €

3) Les résultats

D'un résultat d'exploitation bénéficiaire de 245.540 €, nous passons, compte tenu d'un résultat financier bénéficiaire de 174 €, à un résultat courant avant impôts bénéficiaire de 245.713 €.

Du fait d'un résultat exceptionnel déficitaire de 2.816 € et d'un impôt sur les bénéfices égal à 62.877 €, le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2021 est un bénéfice de 180.020 €, contre un bénéfice de 88.677 € au titre de l'exercice 2020.

Avant de passer aux propositions de résolutions qui seront soumises à votre vote lors de l'Assemblée, examinons les immobilisations de la société et la structure de son endettement.

4) Immobilisations

Les immobilisations figurant au bilan au 31 décembre 2021 représentent un total de 715.950 € (valeur brute), contre 704.812 € au début de l'exercice.

Cette différence correspond à :

- des augmentations par acquisition d'immobilisations corporelles pour 14.212 € :

- . matériel de transport : 404 €
- . matériel de bureau et mobilier informatique : 13.808 €

- des diminutions par cession d'immobilisations corporelles pour 3.074 € (matériel de bureau et informatique, mobilier).

5) Endettement

Le total de nos dettes au 31 décembre 2021 s'élève à 1.048.350 €.

Il s'agit de dettes à court terme.

Examinons les principales dettes :

- Fournisseurs et comptes rattachés	:	14.194 €
- Personnel et comptes rattachés	:	274.953 €
- Sécurité sociale et autres organismes rattachés	:	293.343 €
- Impôts sur les bénéfices	:	49.013 €
- T.V.A.	:	239.412 €
- Autres impôts, taxes et assimilés	:	82.965 €
- Groupe et associés	:	92.139 €

Délais de paiements des clients et fournisseurs

Conformément aux dispositions des articles L 441-6-1 et D. 441-6 du Code de commerce, au présent rapport est annexé un tableau sur les délais de paiement clients et fournisseurs conformément au modèle fixé par l'arrêté du 20 mars 2017.

II- PROPOSITIONS A L'ASSEMBLEE

1) Affectation du résultat

Le résultat de l'exercice 2021 fait apparaître un bénéfice de :

CENT QUATRE VINGT MILLE
VINGT EUROS

180.020 €

qui pourrait être intégralement distribué aux associés, au prorata de leur participation dans le capital social.

Les dividendes perçus par les personnes physiques sont soumis, depuis 2018, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU, aussi appelé « flat tax ») de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit un prélèvement à la source global de 30%.

Les actionnaires personnes physiques pourront ensuite choisir, lors de leur déclaration d'impôts :

- soit d'opter pour le maintien forfaitaire de ce régime, le PFU devenant alors libératoire;
- soit d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu avec abattement de 40%, le prélèvement à la source déjà supporté constituant alors un acompte sur l'impôt sur le revenu.

L'option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

Les capitaux propres, après affectation dudit bénéfice, se présenteraient comme suit :

Capital social	:	87.000 €
Réserve légale	:	8.700 €
Report à Nouveau	:	142.112 €

SITUATION NETTE : 237.812 €

2) Quitus à la direction et au Commissaire aux comptes

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes tels que présentés au 31 décembre 2021 et donner quitus à Monsieur Jean-Luc SICNASI de sa gestion en qualité de Président de la société, au titre de cet exercice, ainsi qu'au Commissaire aux comptes.

3) Conventions de l'article L. 227-10 du Code de commerce

Nous vous précisons que des conventions tombant sous le coup de l'article L. 227-10 du Code de commerce sont intervenues au cours de l'exercice et qu'elles font l'objet d'un rapport spécial du Commissaire aux comptes de la société.

4) Distribution de dividendes
Article 243 bis du C.G.I.

En application des dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, ainsi que les avantages fiscaux liés à ces distributions :

Exercice	Distribution globale	Eligible à abattement fiscal de 40%	Non éligible à abattement
2018	180.012 €	3.642 €	176.370 €
2019	250.000 €	5.057,47 €	244.942,53 €
2020	88.677 €	1.793,93 €	86.883,07 €

5) Rémunération de la direction

Nous vous demanderons également d'approuver le montant de la rémunération perçue par Monsieur Jean-Luc SICNASI au titre de ses fonctions de Président pour l'exercice 2020, qui s'est élevée à 50.082,91 € bruts.

6) Dépenses non déductibles fiscalement – Article 39-4 du Code Général des Impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 3.288 € correspondant à des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

III - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Notre société n'a pas déployé d'activité dans ce domaine au cours de l'exercice 2021.

IV- PRINCIPAUX RISQUES INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST EXPOSEE

Notre société n'est pas confrontée à des risques ou incertitudes spécifiques en dehors du risque de reprise de la crise sanitaire.

V- PERSPECTIVES D'AVENIR

L'activité a repris avec la fin de la crise sanitaire liée à la pandémie de covid19 ce qui nous permet d'espérer, au vu de l'activité au 1^{er} semestre 2022, une progression du chiffre d'affaires de 30% sur l'exercice par rapport à 2021.

VI- EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il n'en est intervenu aucun en-dehors de la fin de la crise sanitaire.

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L 232-23 du Code de commerce, les Sociétés par Actions Simplifiées sont tenues de déposer au Greffe du Tribunal de Commerce, dans le mois qui suit leur approbation par l'Assemblée Générale ordinaire :

- les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- la proposition d'affectation des résultats soumise à l'Assemblée et la résolution d'affectation votée.

Nous allons maintenant vous donner quelques chiffres caractéristiques de l'évolution de notre société au cours des trois derniers exercices concernant :

- les frais généraux,
- les chiffres d'affaires et résultats,
- l'endettement à court, moyen et long terme.

Nous nous tenons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous espérons que les résolutions que nous vous proposons recueilleront votre agrément et vous demandons en conséquence de bien vouloir donner quitus à la gérance pour la gestion de l'exercice écoulé.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a 'S' and a long horizontal stroke.

I. FRAIS GENERAUX

	2019	2020	2021
SALAIRES TRAITEMENTS	5.366.976	3.340.898	3.630.384
CHARGES SOCIALES	2.261.183	1.375.949	1.520.595
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	263.602	160.895	136.354
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	558.200	455.393	375.542
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	/	/	/
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	52.834	64.555	55.893
DOTATIONS AUX PROVISIONS	/	/	/
AUTRES CHARGES	27	91	25.027

II. CHIFFRE D'AFFAIRES ET RESULTATS

	2019	2020	2021
CHIFFRE D'AFFAIRES	8.887.997	5.402.409	5.966.924
RESULTAT D'EXPLOITATION	503.280	119.372	245.540
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	503.449	119.389	245.713
RESULTAT DE L'EXERCICE	355.952	88.677	180.020

III. STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT

	2019	2020	2021
COURT TERME	1.340.851	991.998	1.048.350
MOYEN TERME	/	/	/
LONG TERME	/	/	/

S.A.S. 3S SANTE
15, rue de Madrid
75008 PARIS

TABLEAU II - RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
(Art. R 225-81, R 225-83 et R 225-102 du Code de commerce)

NATURE DES INDICATIONS	2018	2019	2020	2021
I - Situation financière en fin d'exercice :				
a) Capital social	87.000	87.000	87.000	87.000
b) Nombre d'actions émises	4.350	4.350	4.350	4.350
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	/	/	/	/
II - Résultat global des opérations effectives :				
a) Chiffre d'affaires hors taxes	8.091.187	8.887.997	5.402.409	5.966.924
b) Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	258.471	554.434	182.203	298.790
c) Impôts sur les bénéfices	23.862	145.648	28.971	62.877
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	180.012	355.952	88.677	180.020
e) Montant des bénéfices distribués (1)	180.012	250.000	88.677	180.020
III - Résultat des opérations réduit à une seule action (2) :				
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	53,93	93,97	35,26	54,23
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	41,38	81,83	20,39	41,38
c) Dividende versé à chaque action (1)	41,38	57,47	20,39	41,38
IV - Personnel :				
a) Nombre de salariés (moyenne)	139	117	66	78
b) Montant de la masse salariale	5.015.333	5.366.976	3.340.898	3.630.384
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	2.078.531	2.261.183	1.375.849	1.520.595

(1) Pour l'exercice dont les comptes seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires, indiquer le montant des bénéfices dont la distribution est proposée par le directoire ou les gérants.

(2) Si le nombre des actions a varié au cours de la période de référence, il y aura lieu d'adapter les résultats indiqués et de rappeler les opérations ayant modifié le montant du capital.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-6 C. com.)

		Article D 441-6 I.1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D 441-6 I.2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
		0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées													
Montant total des factures concernées (préciser : HT ou TTC)													
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : HT ou TTC)													
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC)													
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues								10					
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)								25.298 € TTC					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – Article L. 441-6 ou Article L. 443-1 du Code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		☒ Délais contractuels : date de paiement présente sur la facture ☐ Délais légaux : 30 jours						☒ Délais contractuels : date de paiement présente sur la facture ☐ Délais légaux : 30 jours					